

VILLE DE GLAND

Conseil communal

## Rapport de la commission chargée d'examiner le préavis municipal N° 72 relatif à la demande de crédit d'investissement pour l'agrandissement et la relocalisation de la déchèterie ainsi que la constitution d'un droit de superficie sur la parcelle N° 427

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La commission composée de

Daniel RICHARD GDG	1 <sup>er</sup> membre et rapporteur
Annen Katia GDG	
Félix Caroline PS-Les Verts-POP	
Durand Arnaud GDG	
Sicuranza Dario GDG	
Ahlström Martin PLR	
Simon Vincent PLR	
Dhangal Charangit PS-Les Verts-POP	
Wegmann Patrick UDC	membres

La commission s'est réunie le 6 juillet 2020 à H1930 en la salle Mont-Blanc dans le bâtiment de Montoly 1. M. Charangit Dhangal remplaçait M. Rupert Schildböck pris par une autre commission. La Municipalité était représentée par M. Michael ROHRER, Municipal, et M. M. Ranfiss Trujillo, chef de service. La commission les remercie de leur présence, de leurs explications détaillées et des réponses apportées à nos nombreuses questions.

Développement de la commission :

La commission a posé les questions suivantes :

La commune s'est-elle inspirée de réalisations semblables dans le canton ?

*Oui, la Municipalité s'est rendue à Yverdon et le service examiné les installations de plusieurs communes*

Planning : nous nous étonnons que le préavis prévoie la mise à l'enquête publique en juillet 2020, que nous soyons convoqués le 6 juillet et que le préavis passera devant le conseil communal en septembre.

*Ce contretemps est dû partiellement au COVID 19 mais cela ne devrait pas retarder le projet*

Que deviendra l'ancienne déchetterie

*La parcelle N°427 site de l'actuelle déchetterie sera cédée pour une durée de 50 ans à l'entreprise Ronchi Immobilier SA. Il reviendra à cette dernière de réaménager les lieux. M. le municipal nous a confirmé que des sondages ont été effectués et que les frais de dépollution seraient pris en charge par Ronchi Immobilier SA et/ou Perrin/Ronchi. La route DP 100 qui sépare la déchetterie de l'exploitation Ronchi disparaîtra, puisque les deux parcelles seront regroupées, et le concassage y sera déplacé. Si cela n'était pas le cas, un mur de protection de 5m de hauteur contre le bruit et les poussières devrait être construit aux frais de RONCHI pour protéger les nouvelles constructions de La Comba.*

### **Nouvelle déchetterie**

Personnel

*On nous annonce qu'un nouveau poste d'un ETP sera nécessaire jusqu'en 2022 car le personnel de la voirie ne plus amené à faire l'appoint comme maintenant.  
Les véhicules du personnel seront parkés au sous-sol dans le garage.*

Véhicules d'exploitation

*Une nouvelle pelleuse devra être acquise car l'actuelle, déjà achetée d'occasion, perd beaucoup d'huile et elle devra être réformée.  
Un élévateur à pneus (nouveau) doit être acquis pour le transport et chargement de palettes.*

Aménagements intérieurs du bâtiment

Le bâtiment sera construit aux normes Minergie

La commission s'est étonnée qu'aucun budget ne soit pas joint au présent préavis en ce qui concerne les aménagements intérieurs des bureaux, vestiaire, réfectoire et cafétéria.

*M. Michael Rohrer nous dit que les surfaces du premier étage seront mises à disposition « nues » des sociétés locales et/ou de fondations intéressées.*

*Le coût des aménagements intérieurs est couvert par le budget global*

La répartition spatiale des différentes attributions des surfaces nous a étonnés en particulier le fait que le local de pause du personnel d'exploitation soit prévu au rez-de-chaussée et un atelier et la ressourcerie avec un repair-café au premier étage.

Parcage en zone de quai (places de parc en ligne)!

La commission s'étonne de cette configuration !

*Ce mode de parcage latéral engendre quelques manœuvres de plus. Il est privilégié car si l'utilisateur vient avec une remorque en parcage en épis l'ensemble voiture-remorque déborderait de la place prévue. Comme il y a deux endroits (voir trois) où on peut parker ; le parcage en zone 2 sera privilégié ainsi que le déplacement à pied pour se rendre aux bennes et/ou au mur à tri.*

*La hauteur des murs 1,1m est selon les experts, optimale et a été validée par des simulations par ordinateurs.*

Capacité de parcage – nombres de places

*Sur l'ancienne déchetterie 32 à 35 véhicules pouvaient y prendre place. Selon les affirmations de notre municipal, le nombre total de places disponibles sera de 34 (14+20) +10 voire 44 sur l'aire de la nouvelle déchetterie et, selon les prévisions, le temps passé par utilisateur devrait être réduit vu la configuration des installations.*

#### Déchets verts

*M. Rohrer nous confirme qu'il sera toujours possible d'obtenir du terreau à la déchetterie. Les déchets verts seront collectés sur une dalle en béton qui permettra la récupération de ses jus. Ils seront évacués et traités à Givrins.*

#### Accès

Par la route de Nyon

*Ne devrait pas créer beaucoup plus de trafic puisque cet axe est déjà partiellement utilisé pour se rendre à la déchetterie et que Ronchi/Perrin SA ont pris l'engagement de construire un giratoire de 26m de diamètre à la jonction de la route de Nyon et de la rue de l'Etraz*

#### Portail et contrôle

*Le système actuel du carton format carte postale disparaîtra. Les entrées des ayants droit seront régies au moyen d'une carte magnétique.*

#### Divers

La déchetterie sera équipée de panneaux solaires et sera ainsi autonome pour son approvisionnement en électricité.

Lors de notre rencontre deux bureaux d'ingénieurs avaient travaillé sur le projet mais l'attribution des travaux sur appels d'offre n'avait pas encore été réalisée.

Le sous-sol de la nouvelle déchetterie n'est pas connu. Dès lors un montant de CHF 165'000.- pour l'assainir a été porté au budget si nécessaire.

La nouvelle déchetterie amènera le conseil communal à se pencher ces prochaines années sur un nouveau règlement sur la gestion des déchets et une augmentation de la taxe de CHF 70.- à CHF 80.- dès 2023 mais avec une réduction de cette dernière dès 2030.

#### Délibération

La commission reconnaît un projet ambitieux mais conforme aux engagements pris envers la population. Il est moderne.

La commission n'est pas convaincue par l'organisation des circulations des véhicules et du parcage.

#### Vœux

- 1) La voie de chemin de fer pourrait-elle être utilisée pour le transport de certains déchets au lieu d'utiliser la route.
- 2) Inscription/dessin sur le verso du badge ou de la carte magnétique du plan de situation des différents points de collectes
- 3) Demander une étude plus poussée afin de réduire la largeur de cheminement des piétons prévue de 2m et celle de la circulation centrale (4m) afin d'élargir et ainsi permettre un parcage en épis.

#### Conclusion

La commission après délibération et proposition de trois vœux non contraignants pour la municipalité recommande au Conseil Communal de Gland à l'unanimité :

- I. d'accorder un crédit de CHF 5'475'000.- et à autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux

- II. d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 5'080'000.-
- III. d'autoriser la Municipalité à désaffecter le DP 100 et soumettre cette désaffectation à l'enquête publique selon la loi sur le RF et la loi sur les routes
- IV. de valider le droit distinct et permanent (DDP) d'une durée de 50 ans en faveur de l'entreprise Ronchi/Perrin contre la prise en charge par cette dernière de la dépollution du site, la modification des tracés des services et la construction d'un giratoire de 26m de diamètre à l'intersection de la route de Nyon/rue de l'Etraz

**Pour la commission :**

Daniel RICHARD GDG 1<sup>er</sup> membre et rapporteur

Annen Katia GDG

Félix Caroline PS-Les Verts-POP

Durand Arnaud GDG

Sicuranza Dario GDG

Ahlström Martin PLR

Simon Vincent PLR

Dhangal Charangit PS-Les Verts-POP

Wegmann Patrick UDC